

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-deux, le **vingt-trois septembre** à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 16/09/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J. et Mmes ALBANO N. BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A.

Absents excusés : Mr DROGOUL- SPANU D. *qui a donné procuration* à Mr PESCE A. et Mrs JACOMET M., FAY E.P.

Objet: DEMANDE DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE/HAMEAU DE BONTES

Monsieur le Maire porte à la connaissance la demande de branchement d'eau potable sur le Hameau de Bontès émanant de Mme BRAND Carole, propriétaire indivis des parcelles C308, C1633 et C1657, en date du 29/08/2022.

Après discussion et échange, le Conseil Municipal décide de ne pas accéder favorablement à cette demande dans le sens où les parcelles pré citées font partie intégrante de la zone agricole dont « non constructible » de la carte communale approuvée en 2007 et non rectifiée à ce jour.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/09/2022 004-210400909-20220923-DE_2022_032-DE